

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 octobre 2017

**N°209/10/2017 : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR LE DISPOSITIF
D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°122/06/2017 concernant l'organisation de stages d'apprentissage à la natation dans le cadre de l'appel à projet porté par le CNDS,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée).

Dans le cadre du plan « Citoyens du Sport » acté lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, il a été décidé de dégager des moyens spécifiques pour soutenir des opérations d'apprentissage de la natation dans des territoires identifiés : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et Zones de Revitalisation Rurale.

Le Centre National pour le développement a délibéré la mise en place, à ce titre, d'un dispositif spécifique de financement des actions retenues pour l'année scolaire 2017/2018.

La ville de Montauban souhaite renouveler pour l'année scolaire 2017/2018 l'appel à projet CNDS en proposant des stages d'apprentissage de la natation aux enfants de 8 à 9 ans en complément du dispositif « Sport Insertion » déjà mis en place par le GMCA depuis 2002.

Il vous est proposé de créer l'emploi suivant :

Type de vacation	Taux horaire brute	Nombre d'agent	Volume horaire annuel maximum prévisionnel	Validité
Encadrement/Animation sportive	10,04 €	1 agent vacataire	210 heures annuelles	du 4 décembre 2017 au 29 juin 2018

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à créer l'emploi tel que définis ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2017

De sa publication et/ou notification le :

06 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

